

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2009**

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants				
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P	F. DEBONNE	P	N. LETELLIER	M. MAZIRE			
AUPPEGARD	Jacques DEPRez	P	D. LAPLACE	P	M. MORIN	H. CHAUSSAY			
AUZOUVILLE S/Saâne	Jacky GUERARD	P			C. TROPARDY	C. GRINDEL			
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P	D. CHEVALIER	C. BESNARD			
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	E	J.M. ADAM	P	V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P			L. CHAUVEL	A. LECAVELIER	d	E	
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	E	G. VANELSLANDE	P	A. LAVISSE		
GONNETOT	Brigitte RINCE	P			D. FRANCOIS	V. VERNEYRE			
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	E			G. BLONDEL	P	C. CANU		
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	P	S. VASSEUR	P. JOURDAIN			
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E	R. RIDEL	G. LACHELIER			
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P			B. LEROY	V. GUERILLON			
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	E			N. LEMOINE	P	M. MANTEAU		
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN	B. DAS			
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETIER	E. LHOMME			
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P	R. DESCHAMPT	D. LEDRAIT			
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	E	F. BONNANCY	P	N. LARDANS	C. VINCENT	
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU			
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P	C. BENOIT	F. GRAVIER			
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P	J.F. GRENET	H. DANIEL			
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P			N. ROCHETTE	D. ROBIN			
ROYVILLE	Didier FERON	P			C. CLET	A. NOEL			
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD	F. LEVASSEUR			
SAINT DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE	J. LEFEBVRE			
SAINT MARDS	Jacques FERRAND	P			M. BOUQUET	G. LAVENAIRE			
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE	F. LIMARE			
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG	P. DUFILS			
SASSETOT le MALGARDE	Jacques GUEROULT	P			E. LUCE	D. EVRRARD			
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P	P. WALLER	P	A. ADAM	J.M. BRYEUX			
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE			
VĒNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P			J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN			

P = Présent E = Excusé

Date de convocation : 5 mai 2009

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ADAM

Nombre de délégués :

- En exercice : 45
- Présents : 43
- Votants : 44

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Lammerville pour son accueil.

Pouvoir et excusés

Madame AVENEL a donné pouvoir à Monsieur MARET.

Messieurs LOSAY, PASQUIER et LHEUREUX sont excusés et représentés par leur suppléant.

Secrétaire de séance

Monsieur Alain ADAM est élu secrétaire de séance par le Conseil.

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 26 mars 2009

A l'unanimité, le procès verbal du Conseil communautaire du 26 mars 2009 est validé.

COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC

Demande de subvention de la commune de Brachy

Monsieur le Maire de Brachy a adressé une demande de subvention pour des travaux de réfection de la cour de l'école maternelle.

Monsieur le Président précise que la Communauté de communes n'est pas compétente.

Réunions :

- Groupama - Assemblée générale – 16 mai à 9h45 à la salle des fêtes de Longueville
- ADMR - Assemblée générale– 28 mai à 17h45 à Montville

FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC

Bâtiment Albert Jean – Projet d’acquisition

Le 26 mars dernier, le Conseil communautaire a formulé une proposition : acquisition du bâtiment actuellement occupé par la Communauté de communes ainsi que les bâtiments localisés à l’arrière pour un montant de 250 000 €.

Suite à de nouvelles informations communiquées depuis la réunion du Bureau le 4 mai dernier, le Conseil décide de reporter ce point à l’ordre du jour du prochain Conseil. Un plan précis ainsi que les conditions de vente et d’occupation précises seront proposés.

Modification des statuts

A l’unanimité, le Conseil valide les modifications des statuts suivantes :

- Ajouter dans le bloc de compétences « Politique du logement et du cadre de vie » : « Pass Foncier : attribution d’une subvention aux primo-accédants »
- Ajouter dans le bloc « Protection et mise en valeur de l’environnement » : « Fourrière animale : convention avec un organisme habilité »

La modification des statuts relative au dernier commerce va être étudiée par la commission Aménagement de l’espace :

- Remplacer « Actions en partenariat avec les communes concernées pour la défense, le maintien et le développement des services publics et privés, notamment les derniers commerces en milieu rural, à raison d’un commerce par commune » par « Aide au dernier commerce multiservice ».

Monsieur le Maire de Bacqueville en Caux fait part qu’il souhaite de la Communauté de communes prenne la compétence « Assainissement Non Collectif »

Secrétaire de Mairies

Il est proposé qu’un réseau de secrétaires de mairies soit mis en place pour pallier au remplacement temporaire ou permanent des administratifs des communes. Chaque Commune va être interrogée sur ses besoins et les secrétaires de Mairies sur leurs disponibilités.

Il est également souhaitable de demander aux secrétaires de Mairies les logiciels utilisés.

COMMISSION ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG

Création d’une Zone de Développement Eolien (ZDE) pour limiter le développement éolien

Le 20 novembre dernier, le Conseil communautaire s’est prononcé sur la création de deux nouveaux parcs; Lamberville et Royville, qui avait fait l’objet de permis de construire déposés avant le 14 juillet 2007.

La proposition « CONTRE la création des parcs éoliens de Lamberville et de Royville » a été adoptée par le Conseil communautaire (25 voix « Contre » et 14 voix « Pour »).

Lors de la réunion du Conseil communautaire du 26 mars, Madame Le Maire de Saint Ouen le Mauger faisait part de l’existence d’un projet éolien sur sa commune.

Compte-tenu de la position prise par le Conseil, il est proposé de créer une ZDE sur le territoire de la Communauté de communes en limitant la puissance maximale à 31.2 MW, puissance installée pour les parcs existants (Brachy, Gueures et Saint Pierre Bénouville).

A la demande du Conseil, il est procédé au vote à bulletin secret. Les scrutateurs sont Messieurs WALLER et HAUGUEL.

Résultats :

Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 44

Nombre de suffrages déclarés nuls: 1

Ont obtenu :

« POUR la création d’une ZDE sur le territoire de la Communauté de communes en limitant la puissance maximale à 31.2 MW, puissance installée pour les parcs existants (Brachy, Gueures et Saint Pierre Bénouville) » : 31 voix

« CONTRE la création d’une ZDE sur le territoire de la Communauté de communes en limitant la puissance maximale à 31.2 MW, puissance installée pour les parcs existants (Brachy, Gueures et Saint Pierre Bénouville) » : 12 voix

Zone d’activité de Bacqueville en Caux –Demande de subventions

Après étude de l’avant projet, le montant estimatif du marché de travaux - voirie de la zone d’activité de Bacqueville en Caux s’élève à 241 784.90 € HT. La consultation est en cours.

A l'unanimité, le Conseil décide de valider le plan de financement suivant et d'autoriser Monsieur le Président à demander des subventions :

Montant et nature des dépenses :

Etudes pré-opérationnelles (recherche de cavités) : 54 052.50 € HT

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 9 980 € HT

Maitrise d'œuvre : 11 500 € HT

Travaux (estimatif) : 241 784.90 € HT

TOTAL : 317 317.40 € HT

Plan de financement

Dotation de Développement Rural (40%) : 126 927 €

Région (15%) : 47 598 €

Département (15%) : 47 598 €

Reste à financer - Emprunt : 95 194.40 €

Hôtel d'entreprises

Lors de l'assemblée du 26 mars dernier, le Conseil communautaire a validé la création de deux hôtels d'entreprises de 500m² sur les zones d'activités de Bacqueville en Caux et de Luneray.

Seulement, les financeurs précisent que la demande de subvention ne peut porter que sur un seul hôtel d'entreprises.

Avec une abstention, le Conseil décide de valider le plan de financement suivant pour la création d'un hôtel d'entreprises de 500 m² (lieu non défini) et d'autoriser Monsieur le Président à demander des subventions :

Montant estimatif des dépenses : 550 000 € HT

Plan de financement

Dotation de Développement Rural (30%) : 165 000 €

Région (15%) : 82 500 €

Département (15%) : 82 500 €

Reste à financer - Emprunt : 220 000 €

Mission Locale du Talou : élection d'un délégué

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de communes cotise aux Missions Locales de Dieppe Côte d'Albâtre et du Talou. Pour cette dernière, aucun représentant de l'EPCI n'a été nommé.

A l'unanimité, Le Conseil désigne Monsieur Joseph MAUSSION représentant de la Communauté de communes Saône et Vienne à la Mission Locale du Talou.

PME développement - Information

Le dispositif PME Développement soutien, grâce à une dotation d'EDF au titre des crédits « après chantier », les PME et PMI de la région dieppoise qui présentent des projets attractifs en termes d'emploi et de dynamisme. C'est dans ce cadre que l'entreprise CIM Développement, localisée à Bacqueville en Caux, a reçu une avance remboursable, sans intérêt ni garantie, s'élevant à 20 000 €.

Alizé – secteur agricole – Réponse à une question

Lors du dernier Conseil communautaire, Monsieur le Maire d'Ouille la Rivière avait demandé si les entreprises agricoles pouvaient bénéficier du programme Alizé. La Chambre de Commerce et d'Industrie précise que ce dispositif est destiné aux entreprises industrielles et de service. Compte-tenu du contexte économique, il pourrait être envisagé d'interroger le comité de pilotage pour soutenir des entreprises du domaine agricole.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

Pass Foncier

Dans le cadre du dispositif « Pass Foncier », le Conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention aux primo-accédants suivants :

MR **HEROUARD Patrick** et MLE **COCATRIX Linda**, 1 enfant à charge
demeurant : 6 rue Jehan le Povremoyne Im. Les Coquelicots 76810 LUNERAY

projet de construction : C 2 LE CLOS ST AUBIN 76730 **AVREMESNIL**

Montant total de la subvention collectivité : 3 000 € (Financement : 2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune)

MR **RENOULT Flavien et Mle FERRON Séverine**, sans enfant
 demeurant : Rue de Manneville 76550 AMBRUMESNIL
 projet de construction : lot 5 Lotissement de la Forge 76730 **THIL MANNEVILLE**
 Montant total de la subvention collectivité : 3 000 € (Financement : 2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune)

MR et MME **LACROIX Christophe et Gaëlle**, 1 enfant à charge
 demeurant : 8 Impasse des Canadiens 76370 NEUVILLE LES DIEPPE
 projet de construction : lot 6 Lotissement de la Forge 76730 **THIL MANNEVILLE**
 Montant total de la subvention collectivité : 3 000 € (Financement : 2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune)

MR **HALLEY Jean-Michel et Mle ARCHILLE Géraldine**, 1 enfant à charge
 demeurant : 18 place Pierre Descelliers 76880 ARQUES LA BATAILLE
 projet de construction : lot 1 Lotissement de la Forge 76730 **THIL MANNEVILLE**
 Montant total de la subvention collectivité : 3 000 € (Financement : 2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune)

MR et MME **GRIMART Jean-Christophe et Peggy**, 2 enfants à charge
 demeurant : 19 allée Georges Sand à OFFRANVILLE
 projet de construction : lot 2 - Chemin communal n°11 - Rue de la Forge 76730 **Hyberville THIL-MANNEVILLE**
 Montant total de la subvention collectivité : 4 000 € (Financement : 2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune)

MR **HARNOIS Sébastien et Mle MARQUAIS Virginie**, sans enfant
 demeurant 90, lot. Clos de la Borde 76740 FONTAINE LE DUN
 projet de construction : Rue de l'Eglise 76810 **GRUCHET ST SIMEON**
 Montant total de la subvention collectivité : 3 000 € (Financement : 2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune)

Il est rappelé que la Communauté de communes participe au 2/3 du montant de la subvention uniquement si la commune finance 1/3.

Par ailleurs, pour éviter tout problème, les noms des bénéficiaires sont validés au préalable par la Commune, avant que le Conseil communautaire délibère.

Soutien à la rénovation de logement destiné au marché locatif appartenant aux communes ou à un CCAS

En application des délibérations des Conseils communautaires du 18 décembre 2003 et du 10 juin 2004, la collectivité soutient les propriétaires qui rénovent des logements destinés au marché locatif à hauteur de 5% du montant des dépenses HT, le plafond du montant des travaux s'élevant à 60 000 €. Plusieurs conditions, dont la location pendant une durée minimum de 9 ans, sont à remplir.

La Communauté de commune qui n'avait reçu des demandes uniquement de particuliers, vient de recevoir celles d'une commune et d'un CCAS.

A l'unanimité, le Conseil décide de préciser dans les statuts les bénéficiaires de la subvention à la rénovation de logements destinés au marché locatif : dans le bloc de compétences « Politique du logement et du cadre de vie », ajouter à « Aide à la rénovation ou à l'amélioration de logements ayant vocation à être loués » « ... appartenant aux personnes de droit privé, aux communes ou aux CCAS »

Assainissement Non Collectif

Les communes d'Auppegard, d'Omonville et de Thil Manneville dépendent de la Communauté de communes Varenne et Scie pour la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) alors qu'elles appartiennent à la Communauté de communes Saône et Vienne. Par conséquent, elles ne détiennent aucune voie délibérative pour cette compétence.

Dans un premier temps, il est proposé que les communes d'Auppegard, d'Omonville et de Thil-Manneville rejoignent un syndicat de la Communauté de communes pour exercer la compétence Assainissement Non Collectif.

TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE : MONSIEUR FAUVEL

Projet de rénovation de l'Office de Tourisme

Le 1^{er} mars 2007, le Conseil a validé le projet de construction d'un office de tourisme. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- assurer la promotion des acteurs touristiques locaux ainsi que de l'activité économique locale ;
- améliorer la visibilité de cet équipement ;
- rendre l'équipement accessible aux personnes handicapées ;
- obtenir le classement en 2^{ème} étoile permettant de commercialiser des produits touristiques.

Les surfaces utiles du bâtiment sont 80.64 m² au rez de chaussée et 55.47 m² à l'étage soit 136.11 m² au total.

Coût estimatif des travaux (hors mobilier) – tolérance 7%

AMO :	7 280.00 € HT
Maîtrise d'œuvre :	35 009.48 € HT
Travaux :	233 396.50 € HT
Branchements réseaux :	6 000.00 € HT
Presta (SPS, CT, DO) :	20 000.00 € HT
Divers	6 000.00 € HT
Total :	307 685.98 € HT

Montant et nature des dépenses

Acquisition du terrain : 18 000 € HT

Etudes et travaux : 307 685.98 € HT

Montant total : 325 685.98 € HT

A l'unanimité, le Conseil décide de valider le projet de rénovation de l'Office de Tourisme à Quiberville sur Mer et le plan de financement suivant ainsi que d'autoriser Monsieur le Président à demander des subventions auprès du Département et de solliciter la Réserve parlementaire :

Plan de financement

Après avoir contacté le Département pour connaître la suite donnée à la demande de subvention formulée dans le cadre du 4^{ème} plan touristique, les services ont précisé qu'une nouvelle aide aux aménagements et aux équipements permettant une qualification suffisante de l'offre touristique attendue par les marchés existe.

Le plafond de dépenses subventionnables s'élève de 1 500 000 € HT et le taux d'intervention est de 30% au minimum et 50% au maximum. Par contre la nature des dépenses subventionnables n'est pas précisée.

Le plan de financement est donc le suivant :

Département (30%) : 97 706 €

Reste à financer - Emprunt : 227 979.98 €

A l'unanimité, le Conseil décide de valider le choix des prestataires pour les missions Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et Contrôle Technique (CT) :

- choix du prestataire pour la mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) : PFC pour un montant de 3 078 € HT

- choix du prestataire pour la mission Contrôle Technique (CT) : Norisko pour un montant de 5 950 € HT

Rivières – poste de technicien de rivières 2009 – Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Président à demander des subventions au Département et l'Agence de l'Eau pour financer les charges de fonctionnement du poste de technicien de rivière.

Rivières – travaux 2009

A l'unanimité, le Conseil décide de valider la réalisation des travaux suivants :

- Talutage de berge et arasement de merlon à Saint Mards

Aménagement : talutage en pente douce des berges, arasement de merlon, végétalisation et protection contre le bétail par la mise en place d'une clôture

Linéaire concerné : 360 ml

Travaux par entreprise

Montant des travaux : 23 058.88 € TTC

Subvention attendues : 80 %

- Talutage de berge à Gueures en amont de la RD 70

Aménagement : talutage de berge en pente douce et végétalisation d'arbres de haut jet

Linéaire : 325 ml

Travaux par entreprise

Montant des travaux : 13 777.92 € TTC

Subvention attendues : 80%

Travaux réalisés chez des privés constituant une amélioration ou des aménagements agricoles

Le 19 juin 2008, le Conseil communautaire a précisé que les travaux réalisés chez des privés constituant une amélioration ou des aménagements agricoles sont les suivants :

- les travaux de restauration de berge chez des privés ayant pour objectif de stabiliser les berges ou de remplacer d'anciennes protections inefficaces

- la mise en place de clôtures, abreuvoirs, pompe de prairies ayant pour objectif de limiter le piétinement des berges par le bétail et d'aménager les points d'abreuvement.

Pour ces travaux, le Conseil avait décidé que les riverains finançaient le montant des travaux TTC – les subventions attendues.

Seulement, les travaux réalisés chez des privés n'étant pas soumis au FCTVA, le montant à la charge des riverains est jugé trop élevé par ces derniers qui n'acceptent pas qu'ils soient effectués.

Avec 4 voix contre et 3 abstentions, le Conseil décide que le riverain finance 20% du montant TTC des travaux constituant une amélioration ou des aménagements agricoles.

COMMISSION CULTURE : MONSIEUR DALLE

Ecole de musique Claude Debussy : Décision modificative

Lors du vote du budget général le 26 mars dernier, une subvention d'un montant de 26 120 € a été votée. Elle se décompose ainsi :

- subvention de fonctionnement : 9 000 €
- réduction pour les élèves de 120 € × 126 élèves : 15 120 €
- subvention d'équipement à hauteur de 50% du montant des dépenses : 2 000 €

L'école de musique a fait part d'une progression du nombre d'élèves depuis le mois de janvier passant de 126 à 143.

A l'unanimité, le Conseil décide de prendre en considération cette progression et de réévaluer le montant de la subvention alors portée à 28 160 €, représentant une augmentation de 2 040 €, et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention signée avec l'Ecole de Musique Claude Debussy.

Bibliothèques

En 2008, la Communauté de communes a subventionné 7 bibliothèques du territoire. Son montant s'élevait à 15 € par adhérent résidant sur le territoire.

A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire les modalités de financement pour l'année 2009. Le montant total des subventions s'élève à 36 660 € réparti ainsi :

COMMUNES	2009	
	Nb d'adhérents résidant dans le CCSV	Subvention
Auppegard	57	855
Bacqueville en Caux	809	12 135
Luneray	868	13 020
Quiberville sur Mer	275	4 125
Crasville	60	900
Omonville	72	1 080
Gueures	235	3 525
Avremesnil	68	1 020
TOTAL	2 444	36 660

Bon loisirs pour les CM2 en juin 2009

Dès la rentrée scolaire de septembre 2009, la Communauté de communes renforce son action en faveur des jeunes du territoire ainsi que du tissu associatif local en facilitant l'accès aux loisirs de proximité. Il s'agit de favoriser l'accueil des jeunes dans les structures associatives en pratiquant une réduction sur les cotisations ainsi que d'aider les associations

A l'unanimité, le Conseil décide de valider les modalités de soutien aux associations 2009 par le bon loisir:

Un bon-loisirs de 15 € sera offert aux enfants du territoire scolarisés en CM2 jusqu'en juin 2009.

Chaque enfant résidant sur le territoire, titulaire de ce bon-loisirs, le remettra à l'association ou à un club du territoire pour pratiquer une activité culturelle, artistique ou sportive. Il bénéficiera d'une réduction immédiate de 10 € lors de son inscription.

Dans un deuxième temps, les associations du territoire retourneront auprès des services de la Communauté de Communes l'ensemble des bons reçus à l'issue des inscriptions et se verra remettre une subvention à hauteur de 15 € par bon.

Le montant inscrit au budget 2009 s'élève à 3 000 €.

Ticket sport – activité tennis – avenant à la convention

Dans le cadre de l'action ticket sport, le Tennis club de Bacqueville en Caux a animé 15 séances d'initiation au tennis à la Toussaint 2008 et aux vacances de février 2009 pour un montant total prévisionnel de 1 500 €. A la demande du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), il était convenu que ces séances soient directement financées par cet organisme et non par la Communauté de communes.

Le montant des dépenses du Tennis club pour animer les séances Tickets Sport s'élève à 1 193 €. La subvention escomptée s'élevait à 1 000 € et celle obtenue à 500€.

A l'unanimité, le Conseil décide de prendre en charge la différence, s'élevant à 693 €, et autorise Monsieur le Président à signer un avenant à la convention signée avec le Tennis Club de Bacqueville en Caux.

Ludisports – année scolaire 2009-2010 – Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire l'action Ludisports en 2009 et en 2010 et autorise Monsieur le Président à demander des subventions et à signer tout document.

**REUNION DES COMMISSIONS VOIRIE CLET FINANCE :
MESSIEURS MARET, PASQUIER ET HAVARD**

Exercice de la compétence Voirie d'intérêt communautaire

Voirie d'intérêt communautaire : principe

Le transfert de la compétence voirie a été voté le 16 septembre 2004. Sont d'intérêt communautaire les voies :

- reliant deux communes
- empruntées par les transports scolaires
- permettant l'accès à toutes activités économiques décidées sur les zones d'activités accueillant des artisans et des industriels générant de la TP, sauf les accès aux projets éoliens

A partir de cette règle, la commission voirie a, avec la DDE, recensé ces voies.

Cette compétence étant exercée avant par les communes, la Communauté de communes, soumise au régime de la taxe professionnelle unique (TPU), effectue les travaux puis déduit, des montants de reversement de TP versés aux communes, le montant des dépenses liées à la voirie d'intérêt communautaire.

Le montant de la DGF des communes n'est pas modifié.

La Communauté de communes perçoit la dotation globale de fonctionnement bonifiée (108 646 € en 2008 et 122 233 € en 2009) et voit le montant du CIF progressé.

Classification des voies d'intérêt communautaire en fonction de leur fréquentation et adaptation des travaux

Suite aux différentes remarques formulées, le groupe de travail propose de classer les voies d'intérêt communautaire en fonction de leur fréquentation :

Ainsi, pour chaque voie, les communes préciseront les derniers travaux réalisés sur la voie ainsi que l'importance du trafic et les travaux souhaités :

- | | | |
|---|--|------------------------------|
| Nature des travaux effectués | <input type="checkbox"/> enrobés à chaud | Année de réalisation : |
| | <input type="checkbox"/> reprofilage | Année de réalisation : |
| | <input type="checkbox"/> enduit superficiel | Année de réalisation : |
|
 | | |
| <input type="checkbox"/> trafic important | <input type="checkbox"/> enrobés à chaud | |
| | <input type="checkbox"/> reprofilage | |
| | <input type="checkbox"/> enduit superficiel | |
| <input type="checkbox"/> trafic moyen | <input type="checkbox"/> enrobés à chaud | |
| | <input type="checkbox"/> reprofilage | |
| | <input type="checkbox"/> enduit superficiel | |
| <input type="checkbox"/> trafic faible | <input type="checkbox"/> enduit superficiel | |
| | <input type="checkbox"/> aucun travaux (chemin de terre) | |

Les communes détenant un ouvrage d'art transmettront le procès verbal de visite.

La répartition des dépenses voiries entre les communes sera répartie en fonction de la surface dans chaque catégorie. Une dotation de solidarité communautaire (DSC), sera versée aux communes. Les critères d'attribution sont librement définis par le Conseil communautaire à la majorité simple. Ces critères peuvent être les suivants : population, potentiel fiscal ou financier par habitant. D'autres critères peuvent être ajoutés.

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances étudie une autre solution : le versement de fonds de concours par les Communes à la Communauté de communes. Dans cette hypothèse, les transferts de charges ne seraient pas appliqués pour cette compétence.

Cadre d'intervention de la Communauté de communes

Monsieur le Sous-Préfet a été interrogé sur le cadre d'intervention de la Communauté de communes.

FINANCES : MONSIEUR BLOC

Budget général - décisions modificatives

Le montant des dépenses imprévues de la section d'investissement est supérieur à 7,5% : 100 000 € au lieu de 67 000 €. Par ailleurs, une erreur d'écriture a été réalisée : une recette d'investissement de 500 € a été ajoutée.

A l'unanimité, le Conseil valide ces décisions modificatives.

COMMUNICATION : MONSIEUR PADE

Logo

A l'unanimité, le Conseil valide la modernisation du logo de la Communauté de communes.

Site Internet

Le site internet de la Communauté de communes sera présenté au public le 25 juin lors du Conseil communautaire.

Journal communautaire- Information

Le journal communautaire est distribué cette semaine.

L'affichage pour la fête de la Saône et de la Vienne et le Tortill'Art est effectué.

Marché- Information

Le choix du prestataire sera fait le 15 juin.

ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL

DASRI- Information

Les modalités et dates de collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux sont définies. Les particuliers sont invités à prendre contact avec les pharmacies de Bacqueville en Caux, Luneray et Ouville la Rivière.

QUESTIONS DIVERSES : MONSIEUR BLOC

Fête de la Saône et de la Vienne- Information

Du 23 mai au 1^{er} juin. Des plaquettes ont été distribuées dans les Mairies et les commerces du territoire.

L'inauguration a lieu samedi 23 mai à 16h30.

Tortill'art - Information

Les dates sont les suivantes :

6 juin : dîner spectacle à Ouville la Rivière

13 et 14 juin : Jam Potatoes à Luneray

20 et 21 juin : Fête de la Musique – manifestations communales

27 et 28 juin : concerts et regroupement des chorales sous chapiteau à Bacqueville en Caux

Des plaquettes ont été distribuées dans les foyers, les Mairies et les commerces du territoire et des Communautés de communes environnantes.

Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles - Information

A compter du 1^{er} juillet 2009, VEOLIA Propreté assure la collecte en porte des ordures ménagères résiduelles. Un nouveau planning, modifiant le jour de collecte de 23 communes, est distribué à chaque délégué. Il va être adressé à chaque administré avec la note de la redevance ordures ménagère.

Société des courses de Bacqueville en Caux - Information

Le 29 janvier 2009, le Conseil a décidé d'attribuer à la Société des Courses de Bacqueville en Caux une participation de 500 € par prix de la Communauté de communes, soit 1 000 € en 2009. Les courses ont lieu les 9 et 16 août prochains.

En contrepartie, 8 entrées gratuites seront données à chaque délégué de la Communauté de communes.

Prochain Conseil - Information

Le 25 juin à Quiberville sur Mer

La séance est levée à 20h45.